



COPIE

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

### 2015

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION :

HAUTE ISLE

# SOMMAIRE

I. Description simplifiée du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

II. Situation administrative des captages

III. Résultats analytiques portant sur les principaux paramètres mesurés dans l'eau

IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

V. Bilan des dépassements des exigences de qualité réglementaires

VI. Conclusion et avis sanitaire

\*

\*

\*

L'objectif du présent document est d'informer les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau potable sur :

- la situation administrative de leurs installations de production d'eau,
- la qualité de l'eau distribuée en 2015 dans la zone relevant de leur compétence.

**Le présent document est établi à partir des données du contrôle sanitaire des eaux réalisé par l'Agence Régionale de Santé.**

*Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement sur les eaux du Ministère chargé de la santé (SISE-Eaux d'alimentation)*

# Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2015

## I. Description simplifiée du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les contrôles de la qualité de l'eau effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

### 2. LE POINT DE MISE EN DISTRIBUTION DE L'EAU

Il s'agit du lieu où l'eau est mise en distribution éventuellement après traitement dans une station de traitement-production (TTP). Les contrôles de la qualité de l'eau effectués caractérisent l'EAU PRODUITE au point de mise en distribution.

### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des canalisations), une qualité d'eau homogène ainsi que par les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION (UGE), L' (LES) UNITE(S) DE DISTRIBUTION (UDI) EST (SONT) ALIMENTEE(S) EN EAU DE LA FACON SUIVANTE :

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution (UDI)	Nombre de personnes desservies	CAP et MCA (Nom de le ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
HAUTE ISLE	HAUTE ISLE	337	CAP PUIITS DE L'ABBAYE	TTP PRODUCTION HAUTE ISLE

# Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2015

## II. Situation administrative des captages

### 1. RAPPELS REGLEMENTAIRES

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

### 2. NOTE SPECIFIQUE A L'ATTENTION DU RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme (P.L.U., P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
PUITS DE L'ABBAYE	PUITS	HAUTE ISLE	01513X0035	16/09/1988		20/02/1992

## Année : 2015

### III. Résultats analytiques portant sur les principaux paramètres mesurés dans l'eau

Les données présentées dans les parties III, IV et V du présent rapport sont basées sur les résultats du contrôle sanitaire des eaux réalisé par l'A.R.S. Ile-de-France/DT95

Les paramètres suivants sont pris en compte :

#### Paramètres bactériologiques

CTF : Coliformes totaux (n/100ml)  
 ECOLI : Escherichia coli (n/100ml)  
 STRF : Entérocoques (n/100ml)  
 BSIR : Bactéries suffito-réductrices (n/100ml)

#### Paramètres physico-chimiques

CDT25 : Conductivité à 25°C (µS/cm)  
 TURBNFU : Turbidité (NFU)  
 NO3 : Nitrates (mg/l)  
 TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté  
 FMG : Fluorures (mg/l)  
 ALTMICR : Aluminium (µg/l)  
 ATRZ : Atrazine (µg/l)  
 ADET : Déséthylatrazine (µg/l)  
 DTI : Dose Totale Indicative calculée (mSv/an)  
 (paramètre radiologique)

### Type de l'installation : CAPTAGE Nom de l'installation : PUIIS DE L'ABBAYE

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

#### Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
10/02/15	HAUTE ISLE	PUIIS DE L'ABBAYE	C	C

Date	Lieu de prélèvement	Commune	Résultats														
			ADET	ATRZ	CDT25	ECOLI	FMG	NO3	STRF	TURBNFU							
10/02/2015	HAUTE ISLE		µg/l	µg/l	µS/cm	n/100mL	mg/L	mg/L	n/100mL	mg/L	n/100mL	0	0	0	0	0	<0,1

C = conforme aux limites de qualité réglementaires  
 N = non conforme aux limites de qualité réglementaires  
 S = sans objet

# Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2015

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION  
 Nom de l'installation : PRODUCTION HAUTE ISLE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

**Détail :**

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
26/05/15	HAUTE ISLE	CHLORATION PUIITS DE L'ABBAYE	C	C
06/10/15	HAUTE ISLE	CHLORATION PUIITS DE L'ABBAYE	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires  
 N = non conforme aux limites de qualité réglementaires  
 S = sans objet

	Lieu de prélèvement	ADET µg/l	ALTMICR µg/l	ATRZ µg/l	BSIR n/100mL	CDT25 µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	FMG mg/L	NO3 mg/L	STRF n/100mL	TH °F	TURBNFU NFU
26/05/2015	HAUTE ISLE				0	820	0	0		39,7	0	38,2	0,2
06/10/2015	HAUTE ISLE	0,1	<1	0,019	0	870	0	0	0,57	40,4	0	39,7	0,1

# Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2015

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
 Nom de l'installation : HAUTE ISLE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

**Détail :**

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
10/02/15	HAUTE ISLE	HAUTE ISLE 146 ROUTE DE VETHEUIL	C	C
03/04/15	HAUTE ISLE	HAUTE ISLE 146 ROUTE DE VETHEUIL	C	C
24/07/15	HAUTE ISLE	HAUTE ISLE 146 ROUTE DE VETHEUIL	C	C
17/11/15	HAUTE ISLE	HAUTE ISLE 146 ROUTE DE VETHEUIL	C	C
17/11/15	HAUTE ISLE	HAUTE ISLE 146 ROUTE DE VETHEUIL	S	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires  
 N = non conforme aux limites de qualité réglementaires  
 S = sans objet

	ADET	ATRZ	BSIR	CDT25	CTF	ECOLI	STRF	TURBNFU
Lieu de prélèvement	µg/l	µg/l	n/100mL	µS/cm	n/100mL	n/100mL	n/100mL	NFU
10/02/2015			0	844	0	0	0	<0,3
03/04/2015			0	842	0	0	0	<0,3
24/07/2015			0	844	0	0	0	<0,3
17/11/2015			0	844	0	0	0	<0,3
17/11/2015	0,03	<0,005						

# Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2015

## IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

**REMARQUES:** 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.  
2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

### TTP PRODUCTION HAUTE ISLE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	0,00	0,00	0,00	1				
Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	2		200,00		
AMPA	µg/l	0,00	0,00	0,00	1		0,10		0,10
Atrazine	µg/l	0,02	0,02	0,02	1				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	0,10	0,10	0,10	1				0,10
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	2		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0,00	0,00	0,00	2		0,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	820,00	845,00	870,00	2	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	0	0	2				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	0	0	2				0
Fluorures mg/L	mg/L	0,57	0,57	0,57	1				1,50
Glyphosate	µg/l	0,00	0,00	0,00	1				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	39,70	40,05	40,40	2				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Sulfates	mg/L	55,90	56,95	58,00	2		250,00		
Titre hydrotimétrique	°F	38,20	38,95	39,70	2				
Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	0,10	0,15	0,20	2		2,00		



# Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2015

## IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.

2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

### UDI HAUTE ISLE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	4		0,10		
Atrazine	µg/l	0,00	0,00	0,00	1				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	0,03	0,03	0,03	1				0,10
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	0,00	0,00	0,00	4		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	0,00	0,00	0,00	4		0,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	842,00	843,50	844,00	4	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	0	0	4				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	0	0	4				0
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0,00	0,00	0,00	4		2,00		

# Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2015

## V. Bilan des dépassements des exigences de qualité réglementaires

Ce bilan porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Les résultats d'analyses sont comparés aux exigences de qualité réglementaires.

**REMARQUES:**

1. Les exigences de qualité sont fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.
2. Les exigences de qualité sont composées de limites de qualité (pour les paramètres ayant une incidence sanitaire) et de références de qualité (pour les paramètres sans risque sanitaire mais pouvant être à l'origine de désagréments pour les consommateurs).
3. Les exigences de qualité portent sur des paramètres bactériologiques et des paramètres physico-chimiques.
4. Selon les paramètres, il peut exister des valeurs minimales et/ou maximales pour les exigences de qualité réglementaires.
5. Les exigences de qualité peuvent être différentes selon le type d'eau (eau brute au niveau du captage/eau produite ou eau distribuée).

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Nombre de dépassements :						
						0

  

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Nombre de dépassements :						
						0

# Nom de l'unité de gestion : HAUTE ISLE

Année : 2015

## VI. Conclusion et avis sanitaire

**COPIE**

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a présenté une excellente qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques analysés dans le cadre du contrôle sanitaire.

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement sur les eaux du Ministère chargé de la santé (SISE-Eaux d'alimentation)